



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 29 avril 2026 à 17h  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

- maire
- Madame la conseillère Julie Larivée - district 1
- Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
- Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
- Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
- Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5
- Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

- Madame Kaouther Saadi, directrice générale
- Me Olivier Pelletier, greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 03.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026  
202604-135** 2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2026 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2026
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
  - 5.1 Publication d'un avis de contamination au registre foncier pour le lot 1 250 926

5.2 Renouvellement de mandat pour un membre élu et nomination de nouveaux membres citoyens pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**6. RÉGLEMENT**

6.1 Aucun

**7. CONTRAT**

7.1 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-20-C- Réaménagement du parc de Montréal-Est

7.2 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-22 - Aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke Est- Phase 2

**8. PERSONNEL**

8.1 Aucun

**9. AIDE À DES ORGANISMES**

9.1 Aucun

**10. DIVERS**

10.1 Aucun

**11. AFFAIRE NOUVELLE**

11.1 Aucun

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT DES SERVICES**

5.

**PUBLICATION D'UN AVIS DE CONTAMINATION AU REGISTRE FONCIER POUR LE LOT 1 250 926**

**202604-136**

5.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est est propriétaire du lot 1 250 926 du cadastre du Québec.

Considérant les études de caractérisation environnementale menées sur le site, plus particulièrement l'étude de caractérisation environnementale complémentaire de phase III réalisée par la firme Eurêka Environnement.

Considérant que dans le résumé de l'étude de caractérisation de phase III daté du 7 avril 2026, les professionnels d'Eurêka Environnement recommandent l'inscription d'un avis de contamination au registre foncier conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature de cet avis et sa publication au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la publication au registre foncier d'un avis de contamination pour le lot 1 250 926 du cadastre du Québec, conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

D'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier, Me Olivier Pelletier, à signer l'avis de contamination pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

De mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour procéder à l'inscription de cet avis au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR UN MEMBRE ÉLU ET NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES CITOYENS POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**202604-137**

5.2

Considérant l'article 2.1.5 du Règlement 131-2026 – Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme pour encourager la rotation des membres citoyens.

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 2, 4, 6 et 8, soit respectivement monsieur Mario Bordeleau, madame Josée Mayer, monsieur Aboubacar Fofana et monsieur Roger Lachapelle, arriveront à terme le 30 avril 2026.

Considérant que monsieur Mario Bordeleau a signifié sa volonté de continuer sa participation au CCU en tant que membre élu.

Considérant les candidatures reçues.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Mario Bordeleau, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 pour une période de deux ans.

De nommer madame Lise Dubuc, au poste 4, monsieur Silvain Brisson, au poste 6 et madame Saholy Hanitriinaïna, au poste 8, au Comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 pour une période de deux ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

7.

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-20-C- RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE MONTRÉAL-EST**

**202604-138**

7.1

Considérant l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet DDG 2025-20-C- Réaménagement du parc de Montréal-Est – Phase 1.

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le 16 avril 2026.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux conditions décrites à l'intérieur des documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Larivée,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Conception PLHP inc. pour un montant de 1 768 840,69 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du projet DDG 2025-20-C- Réaménagement du parc de Montréal-Est – Phase 1.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

D'autoriser l'affectation de ce montant aux fonds de parcs et espaces verts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-22 - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE SHERBROOKE EST- PHASE 2**

**202604-139**

7.2

Considérant l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet DDG 2025-22-C Aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke Est- Phase 2.

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le 23 avril 2026.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences décrites aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par Madame la conseillère Linda Zizas,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour un montant de 1 184 469,00 \$, taxes et contingence incluses, dans le cadre du projet DDG 2025-22-C Aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke Est - Phase 2.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

D'affecter ce montant aux Surplus non-affecté, remboursable par le biais de la contribution accordée par la Ville de Montréal.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 17 h 05    Fin : 17 h 05

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **202604-140**

13.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

De lever la séance à 17 h 05.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

---

OLIVIER PELLETIER  
Greffier

---